

**COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-I-007

**Convention individuelle de mise à disposition d'un agent du Département de la Savoie au profit de l'Établissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère)**

Le cinq février deux mille vingt-six, à quatorze heures, le Comité syndical, convoqué le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Madame Annick CRESSENS, Présidente de l'EPTB Isère (Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Isère).

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / suppléé par le délégué suppléant
Département de la Savoie	Annick CRESSENS	Présente
Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly	Umberto DIMASTROMATTEO	Excusé, pouvoir donné à Mme CRESSENS
Syndicat Mixte du Pays de Maurienne	Jacques ARNOUX	Excusé
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie	François RIEU	Présent
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise	Didier FAVRE	Présent
Département de l'Isère	Christophe REVIL	Présent
Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère	Gilles STRAPPAZZON	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Laura SIEFERT	
Département des Hautes-Alpes	Éric PEYTHIEU	
Syndicat Mixte de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont	Laurent DAUMARK	Présent
Communauté de communes du Briançonnais	Corinne CHANFRAY	
Département de la Drôme	David BOUVIER	Présent
Arche Agglomération	Jean-Paul VALLES	Présent

Autres personnes excusées : M. Jean-Yves PORTA, M. Pierre VALLERIX.

Autres personnes présentes :

En visioconférence : M. Philippe SIONNET (Communauté de communes du Briançonnais), Mme Audrey BONNEFOY (CD 26), Mme Sophie LECACHER (SMBVA), M. BLANC-DIT-GRENADIER (CD 05), Mme Nathalie LESAFFRE (CD 26), M. Thibaut BOISSY (SISARC),

En présentiel pour l'EPTB Isère : Jean-Charles Français, Zoé Reverdy, Bertrand Munier, Sylvain Gonin, Leïla Franitch.

**COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2026**

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Vu la délibération n° 2025-V- 004 du 18 décembre 2025 concernant la convention-cadre de mise à disposition de moyens du Département de la Savoie au profit de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère).

Les membres de l'EPTB Isère ayant exprimé la volonté, lors de la phase de création, que ce dernier puisse s'appuyer sur des moyens mis à disposition par certains d'entre eux via un conventionnement. L'article L5721-9 du code général des collectivités stipule que « les services d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences ».

La présente convention a pour objet la mise à disposition par le Département de la Savoie de son agent, Monsieur Bertrand MUNIER, agent titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'Ingénieur, en charge du grand cycle de l'eau à la Direction de l'environnement auprès de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027 inclus. La convention proposée est anonymisée.

La présente convention est conclue pour une quotité de travail de 50% du temps travaillé de l'agent et détaille les modalités relatives à la nature des activités exercées, les conditions d'emploi, la rémunération et le remboursement ainsi que les conditions de réintégration et règles de préavis.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- d'approuver la convention individuelle de mise à disposition d'un agent du Département de la Savoie au profit de l'Etablissement public territorial du bassin versant de l'Isère (EPTB Isère),
- d'autoriser la Présidente à signer convention ci-annexée.

Fait à Grenoble, le 13 février 2026.

Extrait certifié conforme,  
La Présidente



Annick CRESSENS